

est dans l'erreur. Il serait ridicule qu'une commission canadienne interroge les détenus des pénitenciers anglais. En quête de renseignements quelconques sur la manière dont on s'occupe des détenus dans ces institutions, il est naturel que cette commission s'adresse aux fonctionnaires du pays.

L'honorable M. GORDON: Pourquoi n'a-t-elle pas agi ici de cette manière?

L'honorable M. MURDOCK: C'est ce qu'elle a fait dans chacun des cas, ainsi que l'honorable sénateur pourra le constater s'il lit le dossier.

Son Honneur le PRÉSIDENT: La Chambre est invitée à se prononcer sur la 2e lecture du bill n° 175, Loi concernant les pénitenciers. Honorables sénateurs, consentez-vous à adopter la motion?

Des VOIX: Non.

L'honorable M. DANDURAND: Adoptée.

Des VOIX: Non.

Le très honorable M. MEIGHEN: Pour ma part, il me suffira que mon opposition au bill apparaisse au compte rendu. Toutefois, si les honorables sénateurs désirent que nous votions, j'y consens volontiers et voterai contre l'adoption.

L'honorable M. DANDURAND: Je propose que la Chambre se forme en comité et passe à l'examen des articles du bill.

EXAMEN EN COMITÉ

Le Sénat, formé en comité sous la présidence de l'honorable M. Coté, passe à l'étude des articles.

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3 (contrôle exercé par le ministre).

Le très honorable M. MEIGHEN: Je proteste une fois de plus contre cet effort tenté en vue d'assurer l'adoption du bill en comité. Voyez-le donc! Il contient vingt-sept pages, que nous sommes invités à étudier clause par clause. Je proteste contre une telle entreprise à quelques heures, à quelques minutes peut-être, de la prorogation. Ce n'est qu'un fiasco.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur me permettra-t-il une observation?

Le très honorable M. MEIGHEN: Sûrement.

L'honorable M. DANDURAND: On me dit que la plupart des articles sont des amendements qui s'imposent par voie de conséquence devant le remplacement projeté du surintendant par une commission.

Le très honorable M. MEIGHEN: Pourquoi étudier le bill en comité, alors?

L'honorable M. DANDURAND: Très bien. Je propose que nous adoptions le bill et que rapport en soit fait.

L'honorable M. GORDON: Aux condamnés.

L'honorable M. McRAE: Je propose, par voie d'amendement, que le comité lève la séance et que rapport soit fait de l'état de la question.

L'honorable M. DANDURAND: Non. Nous avons adopté la motion tendant à la deuxième lecture.

L'honorable M. McRAE: Non. Son Honneur le Président n'a pas fait connaître sa décision. Le vote aurait été pris à ce moment si on nous en avait laissé l'occasion.

L'honorable M. DANDURAND: Si l'honorable sénateur désire enregistrer son vote, nous pouvons faire rapport du bill et passer à la troisième lecture. Il lui sera loisible alors de proposer le renvoi à six mois.

L'honorable M. McRAE: A mon avis, monsieur le Président, l'adoption en deuxième lecture n'a pas été régulière. J'ai l'impression que la majorité était contre l'adoption, mais Son Honneur le Président n'a pas fait connaître sa décision.

L'honorable M. DANDURAND: Il nous faut prendre la situation telle qu'elle est. Nous siégeons en comité.

L'honorable M. McRAE: Je ne crois pas que nous siégeons régulièrement.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur soulève la chose trop tard. La motion tendant à faire rapport du bill a été adoptée, de sorte que nous siégeons régulièrement en comité plénier.

L'honorable M. McRAE: Je ne croyais pas avoir soulevé le point trop tard; je crois que l'honorable sénateur a peut-être été trop vif. Autant que j'aie pu voir, nous étions prêts à voter, et nous avons voté, mais aucune décision n'a été rendue par Son Honneur le Président.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne saurais me porter responsable des actes de Son Honneur. Il est maître de décider comme il l'entend. Il a pris pour acquis que la motion tendant à la deuxième lecture avait été adoptée. Le très honorable sénateur (le très honorable M. Meighen) déclara vouloir enregistrer son dissentiment et il formula son opposition. Personne autre ne se leva.

L'honorable M. McRAE: Point n'était besoin de se lever. L'opposition était consi-